



Accélérer la réforme en Afrique: mobiliser l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture

NEPAD-OCDE

Initiative sur l'investissement en Afrique

Cadre d'action pour l'investissement agricole durable Version préliminaire

Ce document de travail est diffusé en tant qu'élément de la documentation officielle pour la cinquième Conférence ministérielle de l'initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique du 26-27 avril 2011 à Dakar, Sénégal. Le document a été conçu dans le cadre d'un effort conjoint de l'initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), le bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétaire Général des Nations Unies, et le gouvernement du Burkina Faso. Il s'appuie sur les contributions des secrétariats de divers organes de l'OCDE, notamment du Comité de l'Aide au Développement (CAD), du Comité de l'Agriculture, du Comité des Affaires fiscales et du Comité des marchés financiers. Les points de vue adoptés dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux du NEPAD, de l'OCDE ou de leurs gouvernements membres.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
I. CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE DURABLE.....	6
1. Politique de l'investissement	6
2. Promotion et facilitation de l'investissement.....	7
3. Développement des ressources humaines et compétences.....	8
4. Politique commerciale	9
5. Environnement.....	10
6. Gouvernance et responsabilité des entreprises.....	11
7. Développement des infrastructures.....	12
8. Développement du secteur financier.....	14
9. Fiscalité.....	15
II. ANNOTATIONS AU CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE DURABLE ..	16
1. Politique de l'investissement	16
2. Promotion et facilitation de l'investissement.....	19
3. Développement des ressources humaines et compétences.....	21
4. Politique commerciale	23
5. Environnement.....	24
6. Gouvernance et responsabilité des entreprises.....	25
7. Développement des infrastructures.....	27
8. Développement du secteur financier.....	29
9. Fiscalité.....	33
BIBLIOGRAPHIE	35

CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE DURABLE :

TIRER PROFIT DE L'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE EN AFRIQUE GRACE A UN CADRE D'ACTION INTEGRÉ

INTRODUCTION

Nouveaux défis d'investissement pour l'agriculture africaine

1. Selon les prévisions, la population mondiale devrait augmenter de 2,3 milliards de personnes entre 2009 et 2050. Dans un contexte de pénurie de ressources hydriques et de terres agricoles et de changement climatique, il deviendra difficile de nourrir une vaste population urbaine tout en adoptant des méthodes de production agricoles durables.¹ Le défi sera d'autant plus considérable en Afrique, où la population devrait doubler pendant cette période.

2. Depuis des décennies, le continent souffre d'une insuffisance d'investissements dans l'agriculture, entraînant une stagnation de la productivité et un manque de croissance dans ce secteur. En moyenne, les pays africains allouent seulement 4% de leurs dépenses budgétaires à l'agriculture, tandis que ces dépenses montent jusqu'à 14%² En Asie. De surcroît, les investissements directs étrangers (IDE) et l'aide publique au développement (APD) dans ce secteur sont longtemps restés très restreints.

3. Cependant, l'Afrique, qui comprend plus de 60% de la surface agricole non cultivée mondiale,³ a depuis peu commencé à attirer des investissements étrangers importants, portés vers de nouveaux territoires, dans le secteur agricole. Cette tendance a principalement été engendrée par les besoins croissants en alimentation des marchés émergents, mais aussi par des pénuries de terres et d'eau, et une demande croissante pour les biocarburants. Parmi ces nouveaux investissements, on compte aussi des acquisitions de terrains, souvent dénoncées dans la presse comme une « spoliation terrienne ».

¹ OECD-FAO Agricultural Outlook 2010-2019

² Les exceptions en Afrique incluent le Mali, le Burkina Faso and l'Ethiopie. Voir la reunion de haut niveau sur l'agriculture africaine : http://www.un.org/esa/desa/ousg/statements/2009/20090210_african_agriculture.html

³ McKinsey Global Institute (2010), *Lions on the move: The progress and potential of African economies*, p. 7

http://www.mckinsey.com/mgi/publications/progress_and_potential_of_african_economies/pdfs/MGI_african_economies_full_report.pdf

4. Le secteur agricole africain, confronté à une demande régionale et mondiale croissante et à une capacité d'offre limitée, doit profiter au maximum de ces nouvelles opportunités, tout en atténuant leurs possibles effets négatifs. Il est certain que de tels investissements à grande échelle peuvent promouvoir le développement des infrastructures liées à l'agriculture, stimuler l'emploi, accroître les revenus publics, favoriser la formation des producteurs agricoles locaux et leur apporter de nouvelles technologies. Mais ces investissements peuvent aussi menacer la sécurité alimentaire, mener à l'expulsion de ceux qui utilisent actuellement des terrains et la perte d'accès à la terre pour les groupes indigènes, et susciter des rivalités entre populations locales pour l'accès aux ressources vitales⁴.

5. Les gouvernements africains sont pleinement conscients de la nécessité de renforcer les investissements agricoles sur le continent, en termes quantitatif et qualitatif, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire. Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) consiste, entre autres, en un engagement visant à augmenter la productivité agricole d'au moins 6% par an. Atteindre ce but nécessite une augmentation très importante de l'investissement national et étranger actuel. Pour parvenir à attirer l'investissement privé tout en poursuivant les enjeux du développement national, les gouvernements africains doivent envisager un large éventail de mesures de politiques publiques. Cela nécessiterait une approche coordonnée qui profiterait d'un cadre d'action stratégique intégré pour les investissements dans l'agriculture.

Un cadre d'action pour des investissements privés agricoles durables

6. Le Cadre d'action pour l'investissement (CAI) de l'OCDE, développé en 2006 à l'OCDE par soixante pays, est destiné à aider les gouvernements à mobiliser l'investissement privé afin de soutenir une croissance économique régulière et un développement durable. Le cadre est un instrument proposant une liste de questions importantes de politique publique devant être examinées par tout gouvernement soucieux de créer un environnement favorable aux investisseurs et de faire en sorte que les retombées des investissements en termes de développement bénéficient à la population entière, et surtout aux plus pauvres. Ainsi, le CAI vise à faire progresser la mise en œuvre du Consensus de Monterrey des Nations Unies, qui a mis l'accent sur le rôle vital de l'investissement privé dans les stratégies de développement efficaces.

7. Conçu comme un instrument flexible, le CAI peut être adapté à des besoins particuliers, dans des situations variées. Prenant note de l'importance du secteur agricole pour le développement de l'Afrique, l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'Investissement en Afrique, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétaire General des Nations Unies ont commencé à développer un cadre d'action pour l'investissement agricole. Suite à une demande du gouvernement du Burkina Faso à l'OCDE, une première version de ce cadre fut préparée, avant d'être sensiblement révisée. Ce cadre est maintenant utilisé par le gouvernement du Burkina Faso afin d'évaluer ses politiques publiques vis-à-vis de l'investissement agricole. Le projet Burkina Faso et les commentaires de l'équipe experte burkinabè ont permis l'amélioration du cadre, qui bénéficie aussi des tables rondes sur l'investissement responsable dans agriculture tenues à l'OCDE dans le cadre du comité sur la liberté d'investissement.⁵

⁴ Communiqué de presse, 11 juin 2009, Le Rapporteur special auprès de l'ONU sur le droit à l'alimentation recommande l'adoption de mesures et principes pour encadrer l'«accaparement des terres».

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=8708&LangID=E>

⁵ *Investissement responsable dans l'agriculture*, Note du Secrétariat en vue des débats de la 12^{ème} table ronde sur la liberté de l'investissement, DAF/INV/WD(2010)3/REV1.

8. L'objet de ce document est donc d'engager une réflexion sur un cadre d'action pour l'investissement agricole afin de l'améliorer et d'en élaborer une version finale. Ce cadre d'action pour l'investissement servira comme instrument flexible dont les gouvernements pourront faire usage afin d'évaluer et de formuler des politiques publiques pour l'investissement agricole en Afrique. Il pourra aider les gouvernements africains à mettre en place, à travers des mesures spécifiques, un environnement susceptible d'accroître non seulement les volumes, mais aussi la qualité des investissements dans l'agriculture, conformément aux objectifs de développement du pays.

9. En mettant l'accent sur les perspectives des pays hôtes, cet effort pourrait servir de complément aux initiatives internationales, par exemple les « Principes pour l'investissement agricole responsable » développés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque Mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il pourrait aussi contribuer à atteindre les objectifs du PDDAA en permettant la mise en œuvre de stratégies régionales et nationales pour l'investissement agricole. En outre, ce cadre d'action pourrait servir d'instrument à la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD) et à 'l'Alliance pour une révolution verte en Afrique' (AGRA) afin de faciliter le dialogue des donateurs et motiver l'harmonisation et la cohérence des priorités des pays africains vis-à-vis de l'investissement agricole.

10. Puisque l'APD joue fréquemment un rôle important de soutien aux gouvernements africains pour qu'ils puissent aborder les questions de politiques limitant l'investissement agricole, le cadre d'action souligne aussi les contributions positives des nouveaux instruments de l'APD comme de nouveaux mécanismes d'assurance (par exemple, l'assurance météorologique), des garanties financières pour agriculteurs locaux et des initiatives permettant d'utiliser pleinement le potentiel innovateur des communautés rurales.

11. Le développement durable dans l'agriculture nécessite des politiques qui ne sont pas strictement agricoles. Le CAI dans l'agriculture pose des questions importantes que les gouvernements doivent prendre en considération (1^{ère} partie), et des annotations (2^{nde} partie) dans neuf domaines de politique publique en vue d'améliorer la qualité de l'environnement pour les investissements agricoles :

- Politique de l'investissement
- Promotion et facilitation de l'investissement
- Développement des ressources humaines et compétences
- Politique commerciale
- Environnement
- Gouvernance et responsabilité des entreprises
- Développement des infrastructures
- Développement du secteur financier
- Fiscalité

12. Etant donné la portée et la variété des mesures proposées, le CAI agricole proposé implique une politique de coordination au niveau du pays hôte, dans la phase de conception et celle de la mise en œuvre.

I. CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE DURABLE

1. Politique de l'investissement

13. La qualité des politiques de l'investissement influence directement les décisions de tous les investisseurs, petits ou grands, nationaux ou étrangers. Ces politiques sont à la base d'un climat des affaires sain et attrayant. Dans le secteur agricole comme dans d'autres domaines, elles peuvent favoriser la croissance de l'investissement à condition de privilégier la transparence, la non discrimination et la protection de la propriété. La mise en valeur des bénéfices liés aux investissements agricoles exige un comportement responsable de la part du gouvernement et des investisseurs, ainsi qu'une coordination efficace des principales parties prenantes. Afin de s'assurer ces bienfaits et de créer un environnement propice à l'investissement, les gouvernements doivent s'assurer de la qualité de la réglementation et l'intégrité du secteur public. Cela servira aussi à promouvoir la confiance de la part des investisseurs, faciliter les affaires et soutenir les efforts de développement.

1.1 Quels dispositifs les autorités ont-elles établi pour s'assurer de la transparence, la lisibilité et l'accessibilité du cadre réglementaire et législatif relatif à l'investissement agricole, vis-à-vis des investisseurs internationaux et des entrepreneurs et producteurs agricoles locaux ?

1.2 Dans quelle mesure les lourdeurs administratives sont-elles contrôlées et quantifiées? Quelles mesures gouvernementales permettent-elles d'identifier et de réduire les lourdeurs administratives inutiles, notamment celles qui pèsent sur les investisseurs ?

1.3 Quelles avancées ont été réalisées par le gouvernement pour la mise en place de méthodes efficaces, sûres et adaptées de déclaration et d'enregistrement de la propriété foncière et autres formes de propriété agricole, tel le matériel agricole?

1.4 Les mesures de protection des droits intellectuels encouragent-elles les innovations et l'investissement de la part des entreprises agricoles, nationales et étrangères – y compris les PME ?

1.5 Le système d'exécution des contrats est-il efficace et largement accessible aux investisseurs ? Quels mécanismes alternatifs de règlement des différends le gouvernement a-t-il établi afin d'assurer la protection la plus large possible à un coût raisonnable ? En matière d'expropriation, le gouvernement a-t-il mis en place une politique de compensation opportune, adéquate et efficace, aussi conforme que possible à la réglementation internationale ?

1.6 Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer les lois nationales régissant l'accès aux terres et à l'eau ? Quelles sont les mesures en place pour améliorer la capacité locale et nationale de négociation des contrats et la compréhension des lois et règlements et des accords internationaux?

1.7 Quels mécanismes et procédures de consultation publique, y compris toute notification préalable, ont été établis pour optimiser la qualité de la réglementation en faveur de l'investissement ? Les mécanismes de consultation sont-ils ouverts à toutes les parties prenantes concernées ? Quels mécanismes existent afin d'associer les populations locales à la négociation des contrats, particulièrement ceux traitant de la location des terres et l'accès aux ressources naturelles telles que l'eau ?

2. Promotion et facilitation de l'investissement

14. Une politique de promotion de l'investissement efficace met en valeur les opportunités d'investissements rentables, permettant l'identification de potentiels partenaires locaux et la diffusion d'une image positive du secteur et de l'économie dans son ensemble auprès des investisseurs.

2.1 Quelle politique stratégique le gouvernement a-t-il adopté pour favoriser l'investissement dans le secteur agricole et les industries annexes ? Y a-t-il une vision définie permettant de positionner le pays dans les chaînes de valeur agricole mondiales ?

2.2 Quel établissement est responsable de la facilitation et de la promotion de l'investissement ? Le gouvernement a-t-il établi une agence de promotion de l'investissement (API) ? Cette dernière tient-elle compte de l'importance du développement du secteur agricole ? L'agence est-elle bien financée, bien fournie en personnel et en mesure de respecter son mandat ?

2.3 Quelles mesures spécifiques sont appliquées afin de favoriser l'investissement dans le secteur agricole ? Le gouvernement a-t-il identifié des chaînes de valeur locales, porteuses d'un potentiel de croissance, et a-t-il défini des mesures de promotion de ces dernières ? Le gouvernement propose-t-il des analyses de rentabilité pour mesurer l'impact des primes pour l'investissement dans le secteur ? Est-ce que l'API dispose d'une stratégie ciblée sur l'investisseur dans le secteur agricole ?

2.4 Quel type de mécanisme de dialogue entre les investisseurs et le gouvernement existe ? L'API joue-elle un rôle de conseil pour l'élaboration des politiques ?

2.5 Quelles mesures le gouvernement a-t-il adopté pour favoriser les liens d'investissements permettant de faciliter les transferts de technologie et de savoir-faire des investisseurs vers les fermiers et les producteurs agricoles locaux ?

Thèmes abordés :

- Promotion de l'agriculture comme secteur prioritaire pour l'investissement national et étranger
- Ciblage et attraction des investisseurs responsables
- Mise en place et maintien d'un dialogue efficace entre secteur privé et secteur public
- Promotion des transferts de technologie et savoir-faire vers les agriculteurs et les producteurs agricoles locaux

3. Développement des ressources humaines et compétences

15. Le niveau d'éducation et les qualifications sont une composante essentielle du climat des affaires. Le développement des ressources humaines peut en effet rendre le secteur agricole plus attrayant pour les investisseurs, tout en accroissant la capacité des communautés locales à tirer profit des investissements grâce à une plus grande capacité d'absorption des petits exploitants et des PME rurales en matière de nouvelles technologies et le savoir-faire. Un large éventail de dispositifs coordonnés est nécessaire pour mettre en place un solide capital humain. Cela recouvrirait tant les mesures visant à améliorer la formation primaire, secondaire, professionnelle et technique, que celles concernant l'université et les systèmes de recherche, mais aussi les services d'appui aux entreprises.

3.1 Le gouvernement a-t-il établi un cadre d'action cohérent et complet de mise en valeur des ressources humaines, en fonction des besoins du secteur agricole et de son positionnement dans les chaînes de valeur à la fois locales et mondiales ?

3.2 Comment les besoins du secteur sont-ils identifiés et traduits en programme de développement des ressources humaines ? Y a-t-il des mesures en place pour détecter les attentes des investisseurs en matière de développement des ressources humaines et d'évolution des compétences ?

3.3 Existe-t-il une offre éducative et de formation continue conçue en fonction des besoins du secteur agricole ? Le gouvernement développe-t-il des programmes de formation pour les exploitants agricoles et les entrepreneurs œuvrant dans la transformation agro-alimentaire ? Ces derniers bénéficient-ils de dispositifs de vulgarisation ?

3.4 Existe-t-il des dispositifs d'appui à la recherche-développement et pour la conformation aux normes techniques – comme des instituts de métrologie, de certification et d'accréditation ? Quelles sont leurs capacités d'amélioration des qualifications des fermiers et des entrepreneurs ruraux, pour la production en vue des marchés locaux d'un côté, et l'exportation et ventes internationales de l'autre ? Les agriculteurs et les entreprises ont-ils un accès facile et à un coût raisonnable aux organismes de normalisation et à leur services ?

3.5 Existe-t-il des mesures destinées à favoriser la formation continue des producteurs agricoles locaux par les investisseurs internationaux ?

Thèmes abordés:

- Renforcement de la capacité d'absorption de nouvelles technologies et de savoir-faire des producteurs et des fermiers locaux
- Amélioration de la formation professionnelle et de son accès et renforcement de la recherche et du développement local
- Promotion des qualifications et du transfert de technologie aux producteurs et fermiers locaux
- Amélioration de l'image du travail agricole et des études dans ce domaine

4. Politique commerciale

16. Les politiques relatives aux échanges de biens et services peuvent contribuer à accroître les volumes et la qualité des investissements agricoles en augmentant les possibilités de réaliser des économies d'échelle et en facilitant l'intégration des producteurs locaux dans les chaînes d'approvisionnement internationales, stimulant ainsi la productivité et les taux de retour sur investissement.

4.1 Quelles sont les mesures récemment prises par le gouvernement pour faciliter les échanges agricoles à travers la réduction des coûts de conformation aux procédures douanières, et aux procédures réglementaires et administratives aux frontières ?

4.2 Dans quelle mesure les politiques commerciales et les politiques liées au commerce augmentent-elles le coût des investissements nécessaires pour la production agricole (y compris les machines) ?

4.3 Comment la politique commerciale soutient-elle et attire-t-elle l'investissement à travers des mesures de promotion et de financement des exportations ?

4.4 Le gouvernement a-t-il conclu des accords commerciaux régionaux ? Parmi ces accords, quels sont les principaux et sont-ils efficaces pour accroître la taille du marché et l'accès à celui-ci ? Comment le gouvernement met-il en application ses engagements vis-à-vis de l'OMC ?

Thèmes abordés :

- Accès aux nouvelles technologies
- Accroissement de la taille du marché
- Réduction des obstacles bureaucratiques
- Promotion des exportations

5. Environnement

17. Le développement de l'agriculture dans un pays a un impact significatif sur l'environnement, et de bonnes politiques environnementales peuvent contribuer à attirer les investissements responsables et favoriser le développement de l'agriculture durable. Ceci est tout particulièrement vrai pour les activités des grandes exploitations agro-industrielles, mais s'applique également aux petits agriculteurs. En outre, la majorité de l'augmentation des émissions de GES dues à l'agriculture à venir dans les prochaines décennies devant avoir lieu sur le continent africain⁶, les politiques environnementales doivent prendre en compte les efforts d'atténuation et d'adaptation nécessités par le changement climatique.

5.1 Comment l'interaction entre les décideurs économiques et ceux qui sont chargés de la gestion de l'environnement est-elle opérée ? Le gouvernement, dans sa quête de compétitivité dans le secteur de l'agriculture, manifeste-t-il un engagement en faveur de méthodes de production appuyées sur un usage rationnel des ressources ? Dans quelle mesure la capacité du gouvernement à bien gérer les ressources naturelles est-elle renforcée ?

5.2 Quelles sont les politiques destinées à promouvoir l'accès des agriculteurs, en particulier les petits exploitants, aux technologies moins polluantes ? Quels sont les mécanismes de mise en œuvre et de soutien ?

5.3 Comment les politiques et les organismes de recherche et de développement (R&D) sont-ils intégrés dans la politique environnementale du pays ?

5.4 Comment le gouvernement prend-il en compte les besoins du secteur agricole dans l'élaboration de ses politiques énergétiques ?

5.5 Existe-il des mécanismes pour mitiger l'effet de phénomènes météorologiques extrêmes ?

Thèmes abordés:

- Défis mondiaux de l'environnement, y compris le changement climatique
- Gestion des ressources naturelles
- Compétitivité et modernisation technologique des petites exploitations
- Accès aux marchés et technologies propres
- Politique de l'énergie

⁶ P.158 , OECD-FAO Agricultural Outlook 2010-2019

6. Gouvernance et responsabilité des entreprises

18. Les politiques destinées à promouvoir les principes reconnus de la gouvernance d'entreprise responsable, telles que celles recommandées dans les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, servent à attirer des investissements contribuant au développement durable. Ceci prend une importance particulière dans le secteur agricole, sensible socialement, et jouant un rôle clef dans la réalisation des objectifs de développement des gouvernements.

6.1 Quels mécanismes sont mis en place afin de promouvoir et faire respecter les normes fondamentales du travail dans le secteur agricole ?

6.2 Comment le gouvernement justifie-t-il auprès des investisseurs la distinction entre ses propres rôles et responsabilités et ceux attribués aux entreprises ? Assume-t-il clairement ses responsabilités (par exemple en appliquant de façon effective les lois concernant le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, les relations au travail et l'obligation de rendre compte sur le plan financier) ?

6.3 Quelles sont les mesures prises par le gouvernement afin de communiquer en faveur d'un comportement responsable des investisseurs dans le secteur de l'agriculture ? Comment le gouvernement peut-il encourager les sociétés à respecter la loi ?

6.4 Le gouvernement participe-t-il à un effort de coopération intergouvernementale destiné à promouvoir des concepts et principes prédéfinis pour un comportement responsable des entreprises, tel que les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ?

Thèmes abordés:

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel
- Promotion d'une bonne citoyenneté d'entreprise et de la gouvernance responsable des entreprises
- Protection des droits fondamentaux et les moyens de s'assurer du progrès non seulement économique mais aussi social

7. Développement des infrastructures

19. Le développement des infrastructures liées à l'agriculture constitue un passage obligé pour dynamiser la productivité, améliorer les revenus des agriculteurs et garantir la sécurité alimentaire. Ces infrastructures comprennent notamment les systèmes d'irrigation utilisés directement au cours du processus de production, les technologies de l'information et de la communication qui visent à soutenir l'exploitation commerciale par les agriculteurs ainsi que le transport et le stockage pour la phase post récolte. Cependant, de nombreux pays africains sont confrontés à un déficit d'infrastructures dans le secteur agricole. Seules 3,5 % des terres agricoles africaines sont équipées de systèmes d'irrigation, ce qui représente environ 7 millions d'hectares, et ce dans quelques pays seulement. Par conséquent, les cultures de rente et les cultures vivrières à forte valeur ajoutée, qui sont dépendantes de l'irrigation, ne sont pas développées de façon optimale.

20. Par ailleurs, le partage des connaissances constitue une part importante du développement des meilleures pratiques dans le domaine de l'agriculture. Les agriculteurs doivent être en mesure d'accéder aux informations concernant le marché et de négocier avec les fournisseurs et les acheteurs, ce qui fait de l'accès aux services d'information et de communication, tels que la téléphonie mobile, une nécessité. De plus, des routes praticables en toutes saisons sont nécessaires afin de faciliter l'accès aux terres fertiles et aux forêts, de relier les exploitations agricoles aux marchés, et d'alimenter les couloirs transfrontaliers et les ports pour faciliter les exportations. Une amélioration de ces réseaux de transport encouragerait les petits agriculteurs de subsistance à passer à une agriculture commerciale et augmenterait ainsi leurs revenus. Lors de la phase postérieure à la récolte, il est essentiel de disposer de systèmes de stockage des denrées afin d'éviter les pertes et les dégâts dus aux insectes, aux rongeurs, aux incendies et aux vols. De tels systèmes devraient comprendre notamment les greniers à grain, les silos, les pesticides et les fumigants, tant au niveau des petites exploitations qu'au niveau national, où des commissions de commercialisation du grain prennent en charge l'ensemble de la production du pays. Ensemble, ces différentes infrastructures (irrigation, télécommunications, transport et stockage) peuvent faciliter la production et permettre de contourner les obstacles qui menacent l'agriculture. Enfin, une solide politique d'investissement pour l'agriculture doit envisager non seulement les moyens d'améliorer les infrastructures physiques, mais aussi de fournir les compétences et l'outillage nécessaires pour en tirer un maximum de profit.

7.1 Quelles sont les mesures en vigueur pour garantir la cohérence des politiques visant les infrastructures, le développement rural et l'agriculture ?

7.2 Le gouvernement propose-t-il des directives claires et des procédures transparentes en ce qui concerne le déblocage de fonds publics destinés au financement de projets agricoles et, si c'est le cas, des fonds de réserve ont-ils été prévus pour les infrastructures connexes ?

7.3 Comment le gouvernement entend-il développer les technologies de l'information et les systèmes de communication en vue de soutenir les activités des exploitants agricoles ?

7.4 Quelles sont les mesures d'incitation envisagées par le gouvernement pour encourager les investisseurs privés à développer le réseau routier secondaire ? Les exigences liées aux différents modes de transport sont-elles régulièrement passées en revue en prenant en considération les possibilités d'interconnexion entre les diverses infrastructures de transport et les besoins des investisseurs ?

7.5 Existe-t-il un cadre institutionnel pour la gestion des ressources hydriques, y compris les systèmes d'irrigation, la récupération de l'eau et les technologies de stockage ?

7.6 Quelles sont les mesures mises en place par le gouvernement pour bâtir des équipements de stockage destinés aux denrées agricoles ? Existe-t-il des mesures prises pour encourager le stockage privé ?

Thèmes abordés

- Mécanismes de soutien de l'administration publique destinés à faciliter le développement des infrastructures
- Gestion des ressources naturelles

8. Développement du secteur financier

21. Les marchés financiers sont un important vecteur de croissance économique, en allouant des ressources à des projets appropriés, en stimulant les taux d'épargne et les investissements et en minimisant les coûts de transaction. Dans le cas du développement des activités liées à l'agriculture, un secteur financier solide peut fournir des services financiers aux entreprises agricoles, en ciblant tant les grands investisseurs que les agriculteurs locaux et les petits entrepreneurs ruraux, par le biais de crédits qui leur sont spécifiquement destinés.

8.1. Dans quelle mesure le cadre réglementaire contribue-t-il au bon fonctionnement du marché financier pour le secteur agricole? Quelle est la situation actuelle des garanties requises? Les systèmes suivants sont-ils mis en place: un système efficace de cadastre local; un système d'information en matière de crédit; un système d'immatriculation pour les biens mobiles?

8.2 Quelle concurrence existe dans le secteur financier? Quelles sont les possibilités en matière de financement local et d'accès au crédit (à petite et grande échelle)?

8.3 Les marchés de capitaux nationaux et internationaux jouent-ils un rôle dans la canalisation d'investissement et la facilitation d'accès au capital pour les moyennes et grandes entreprises agricoles? Existe-il des instruments financiers permettant de lever des fonds et de gérer les risques?

8.4 Existe-il des disparités régionales en termes d'accès au crédit pour les agriculteurs locaux et les PME? Comment l'accès aux services financiers est-il proposé pour les groupes isolés du secteur agricole, et quels rôles jouent les industries de microfinance et de crédit-bail?

8.5 Les marchés financiers offrent-ils des garanties et des assurances permettant d'aider les agriculteurs locaux à accéder au crédit? Quels modèles se sont révélés efficaces pour fournir de telles garanties? Existe-il d'autres instruments (tels que les garanties de crédit à l'exportation) pour soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour intégrer de nouveaux marchés régionaux et internationaux?

8.6 Quelles mesures de soutien et de services au développement des entreprises sont accessibles aux agriculteurs locaux pour postuler à l'obtention de crédits? Existe-il des formations qui leur sont destinées, et, si oui, comment sont-elles réparties dans les différentes villes et régions? Existe-il des accords entre les autorités publiques, les entreprises et les ONG afin de développer les capacités de gestion des agriculteurs locaux?

Thèmes abordés:

- Développement du marché financier local
- Stratégies et mesures pour améliorer l'accès au financement des agriculteurs et les PME
- Initiatives de renforcement des capacités des agriculteurs et des PME en matière d'accès au crédit et de gestion de ces derniers

9. Fiscalité

22. Le Consensus de Monterrey de 2002 a reconnu le rôle clef joué par la fiscalité dans la mobilisation des ressources nationales, et cette consécration a été réitérée lors de la conférence des Nations Unies de 2008 à Doha sur le financement du développement⁷. La fiscalité est en effet le principal moyen de générer des ressources pour la fourniture de biens publics, tels que les infrastructures. Les revenus fiscaux fournissent au financement des objectifs de développement des recettes prévisibles et stables. Cela fait aussi partie intégrante du cadre politique des investissements dans tout pays, la fiscalité ayant un impact direct sur les bénéficiaires, tout en fournissant l'infrastructure nécessaire au développement commercial. Les Etats se doivent donc de trouver une politique fiscale qui garantisse des conditions favorables à l'investissement tout en exerçant un effet de levier dégagant assez de recettes pour assurer la fourniture de services publics - ce qui rend ensuite les économies plus attrayantes pour les investisseurs. En Afrique, l'agriculture a traditionnellement été utilisée pour générer des ressources ayant vocation à être transférées au secteur industriel, ce qui a eu un effet néfaste sur la croissance agricole. Des problématiques telles que celle des droits d'importation doivent être appréhendées, et ce surtout dans un contexte de dépendance à des biens étrangers comme la machinerie et les engrais. L'accès à ces produits est indispensable à la compétitivité des producteurs locaux. Les mêmes questions se posent quant aux taxes à l'exportation, qui peuvent nuire à l'accès aux marchés régionaux et mondiaux. Enfin, les incitations fiscales dans le domaine de l'investissement agricole doivent être utilisées avec prudence. Il est en effet avéré qu'allègements fiscaux et dispenses fiscales ne conduisent que rarement à une augmentation des investissements et des transferts de connaissances et de technologies au sein de la chaîne de valeur agricole, si ces incitations ne s'accompagnent pas d'autres réformes visant à améliorer le climat des affaires⁸.

9.1 Les autorités ont-elles évalué le niveau de charge fiscale pouvant être compatible avec leurs objectifs plus généraux de développement et leur stratégie de promotion de l'investissement dans le secteur agricole? Ce niveau correspond-il à la charge fiscale effective?

9.2 Le gouvernement a-t-il la capacité nécessaire pour développer et mettre en œuvre une politique et une administration fiscale transparentes et efficaces? Les agents de l'administration fiscale aident-ils les contribuables, y compris les petits producteurs, à atteindre leurs objectifs fiscaux, renforçant ainsi la responsabilité du gouvernement dans la communauté ?

9.3 Comment les charges fiscales sont-elles appliquées et coordonnées entre les niveaux nationaux et locaux ? Les charges fiscales supportées par les entrepreneurs, producteurs et investisseurs reviennent-elles au gouvernement local afin de financer les politiques locales telles la construction des infrastructures nécessaires au développement agricole ?

Thèmes abordés:

- La gouvernance responsable, l'efficacité, la transparence et la coordination des politiques de charges fiscales et l'administration fiscale
- Le développement de l'infrastructure et les dispositions pour les politiques publiques
- La mobilisation des ressources intérieures

⁷ p. 2, http://www.un.org/esa/ffd/doha/draftoutcome/DraftOutcomeDoc_English.pdf

⁸ Chai and Goyal, 2008, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2008/wp08257.pdf>

II. ANNOTATIONS AU CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE DURABLE

1. Politique de l'investissement

1.1 Quels dispositifs les autorités ont-elles établi pour s'assurer de la transparence, de la lisibilité et de l'accessibilité du cadre réglementaire et législatif relatif à l'investissement agricole, vis-à-vis des investisseurs internationaux et des entrepreneurs et producteurs agricoles locaux ?

23. La transparence et la prévisibilité des politiques de l'investissement ne sont pas seulement importantes pour des investisseurs internationaux habitués à pratiquer des systèmes juridiques différents et valorisant de ce fait des cadres règlementaires très clairs. Elles sont aussi indispensables aux petites et moyennes entreprises agricoles qui peinent souvent à saisir les opportunités financières disponibles dans le secteur formel de l'économie. Dans tous les cas, des mesures de politique de l'investissement claires et aisément accessibles permettent la réduction des coûts de transaction et facilitent la gestion des risques. Transparence et prévisibilité peuvent être promues grâce à des consultations des autorités publiques et des investisseurs nationaux et étrangers, par la simplification et la révision des procédures administratives, et par la publication et la diffusion de la réglementation de l'investissement.

1.2. Dans quelle mesure les lourdeurs administratives sont-elles contrôlées et quantifiées? Quelles mesures gouvernementales permettent d'identifier et de réduire les lourdeurs administratives inutiles, notamment celles qui pèsent sur les investisseurs ?

24. Les résultats du projet « *Doing Business* » de la Banque Mondiale prouvent que la lourdeur des réglementations et l'excès de formalités administratives entraînent non seulement un accroissement des coûts et des délais de réalisation des opérations économiques, mais aussi une hausse de la corruption des fonctionnaires. Toutefois, la simplification des règles et procédures constitue un véritable défi lorsque des fluctuations fréquentes des conditions environnementales (notamment du fait du changement climatique) ou des nouvelles tendances dans les marchés (comme l'arrivée de nouveaux investisseurs venant de pays émergents) exigent l'ajustement des réglementations et des processus de consultation plus approfondis. L'analyse de l'impact réglementaire, qui examine les bénéfices, coûts et effets probables de réglementations nouvelles ou modifiées, y compris leurs conséquences sociales et environnementales, peut constituer une excellente méthode pour identifier de potentielles charges administratives, tandis que d'autres instruments de politique d'investissement peuvent améliorer la cohérence et aider à déterminer les actions prioritaires. Cependant, la recherche du juste équilibre entre réforme et simplicité administrative requiert d'importantes capacités institutionnelles de la part des agences gouvernementales aux niveaux national et régional, ainsi que des mesures d'incitation, des normes de bonne gouvernance et des mécanismes d'imposition adaptés. Le non-respect de cet équilibre peut avoir des conséquences néfastes pour l'investissement, comme l'augmentation de la corruption, le non-respect de la réglementation, une mauvaise affectation des ressources et une incertitude des investisseurs.

1.3. Quelles avancées ont été réalisées par le gouvernement pour la mise en place de méthodes efficaces, sûres et adaptées de déclaration et d'enregistrement de la propriété foncière et autres formes de propriété agricole, tel le matériel agricole?

25. La sécurité et la transmissibilité des droits de propriété, en particulier les droits fonciers, sont des conditions préalables à un climat favorable à l'investissement. Un droit de propriété sécurisé et clairement défini, incluant un enregistrement des propriétés publiques et privées, encourage la venue de nouveaux investissements, ainsi que le maintien et l'amélioration des investissements déjà existants. Les titres fonciers, par exemple, incitent les propriétaires à promouvoir des investissements générateurs de productivité. De surcroît, les droits fonciers permettent à l'investisseur de participer aux bénéfices découlant des investissements et réduisent le risque de transactions frauduleuses. Enfin, des règles fiables d'enregistrement et de conservation des titres fonciers permettent aux entrepreneurs de demander réparation en cas de violation de leurs droits de propriété, et d'utiliser ces derniers comme garantie pour accéder au crédit (voir le chapitre sur le développement du secteur financier). L'accès au crédit permet ensuite aux entrepreneurs d'intégrer le secteur formel.

1.4 Les mesures de protection des droits intellectuels encouragent-elles les innovations et l'investissement de la part des entreprises agricoles, nationales et étrangères – y compris les PME ?

26. Les mécanismes de protection de la propriété intellectuelle peuvent encourager l'innovation provenant de la recherche agronomique. A titre d'exemple, les produits innovants tels que les types de semences augmentant la productivité peuvent être développés uniquement dans un cadre protégeant strictement la propriété intellectuelle. Un tel régime de protection favorise non seulement la recherche et le développement local par des investisseurs étrangers mais offre aussi aux entreprises locales un environnement sécurisé pour investir dans l'innovation et ainsi contribuer à la compétitivité et l'entrepreneuriat locaux.

1.5 Le système d'exécution des contrats est-il efficace et largement accessible aux investisseurs? Quels mécanismes alternatifs de règlement des différends le gouvernement a-t-il établi afin d'assurer la protection la plus large possible à un coût raisonnable ? En matière d'expropriation, le gouvernement a-t-il mis en place une politique de compensation opportune, adéquate et efficace, aussi conforme que possible à la réglementation internationale ?

27. C'est la possibilité d'acheter et de vendre des actifs à travers des transactions marchandes qui révèle leur valeur. Il est donc essentiel que les investisseurs aient confiance dans l'intégrité des marchés. Ceci exige un cadre juridique permettant d'assurer l'exécution des contrats, la protection des droits de propriété et une résolution équitable des litiges – tous garants de l'efficacité d'un marché. La confiance dans l'intégrité des marchés peut aussi être améliorée par l'établissement de modes alternatifs de règlement des différends, tels que l'arbitrage, la médiation et la conciliation, mis en place par des agences spécialisées ou des organismes professionnels. Ces procédures alternatives sont particulièrement utiles pour régler les différends entre parties à un contrat à un coût raisonnable, le recours au système judiciaire étant très souvent lent et coûteux, décourageant dès lors de potentiels investisseurs.

28. L'un des défis auxquels font face les gouvernements consiste à trouver un juste équilibre entre leur droit à exproprier et les intérêts des investisseurs. La totalité des traités bilatéraux d'investissement et des accords régionaux récents reconnaît l'obligation d'accorder une compensation lorsque les autorités publiques procèdent à une expropriation.

29. Cependant, malgré la reconnaissance quasi universelle de la nécessité d'une indemnisation rapide, proportionnelle et efficace, le droit des pouvoirs publics à exproprier conserve un impact néfaste sur le climat de l'investissement et requiert une appréciation prudente et objective des intérêts en présence de la part des autorités publiques. Si un gouvernement décide d'exproprier des terres ou toute autre propriété agricole, cette décision doit être motivée par la poursuite d'un but d'intérêt général, respecter la règle de droit, être non discriminatoire et suivre des règles transparentes qui définissent les situations dans lesquelles des expropriations sont justifiées et les modalités de calcul de la compensation.

1.6 Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer les lois nationales régissant l'accès aux terres et à l'eau ? Quelles sont les mesures en place pour améliorer la capacité locale et nationale de négociation des contrats et la compréhension des lois et règlements, ainsi que les droits et obligations du pays en vertu des accords internationaux ?

30. Les pays hôtes doivent être en mesure d'apprécier les incidences juridiques et les conséquences en termes de développement des contrats et accords qui portent sur l'accès à la terre, à l'eau et à la nourriture. Lorsque le cadre juridique régissant les droits sur l'eau et le foncier dans l'agriculture est peu performant, les plans d'entreprises des investisseurs n'en sont que plus complexes et les investissements plus risqués. Cela peut en conséquence perturber les efforts entrepris pour le développement du pays. Le cadre juridique international, établi à travers les Accords Internationaux d'Investissement (AII), garantit ainsi aux investisseurs un degré de protection dont les autorités des pays hôtes doivent avoir conscience lorsqu'ils négocient des contrats. En cas de litige, le règlement du différend contractuel peut être régi par le droit du Traité. Dans le cas où un traité d'investissement contient une clause générale couvrant les obligations contractuelles, l'Etat hôte a alors en effet une obligation internationale, en vertu du traité, de respecter ses obligations contractuelles, dont la violation pourrait dès lors être contestée par l'investisseur devant un tribunal international d'arbitrage.⁹ L'Etat se doit donc de bien peser la portée de ses engagements, particulièrement dans les contrats d'investissements relatifs à l'agriculture. Dans le même temps, les investisseurs doivent agir en accord avec le droit, exécuter de bonne foi les contrats signés et refuser tout pot-de-vin ou d'autres formes de corruption. Ils ont aussi le devoir d'engager un dialogue avec les populations concernées, évitant ainsi autant que possible des conflits et des troubles sociaux causés par l'exécution du contrat.

1.7 Quels mécanismes et procédures de consultation publique, y compris toute notification préalable, ont été établis pour optimiser la qualité de la réglementation en faveur de l'investissement ? Les mécanismes de consultation sont-ils ouverts à toutes les parties prenantes concernées ? Quels mécanismes existent afin d'associer les populations locales à la négociation des contrats, particulièrement ceux traitant de la location des terres et l'accès aux ressources naturelles telles que l'eau.

31. Les lois et règlements doivent être élaborés de façon ouverte et transparente, à travers un contrôle législatif et des procédures appropriés destinés à permettre une contribution pertinente et opportune de la part des principaux intéressés, nationaux ou étrangers. Le défi consiste souvent à mettre en place un cadre réglementaire qui parvient à concilier la recherche de la croissance et de la compétitivité des entreprises d'une part, et la poursuite des objectifs de sécurité alimentaire et de développement durable de l'autre. Parvenir à cet équilibre suppose des consultations entre acteurs privés et publics, mais aussi que les médias soient libres pour pouvoir passer en revue le processus d'élaboration des normes. Des investisseurs nationaux et étrangers, des agriculteurs, des travailleurs agricoles, des syndicats, des groupes d'intérêt de la société civile et des représentants d'autres structures gouvernementales pourraient aussi prendre part à ce

⁹ Le problème des clauses générales est présenté dans "Interpretation of the Umbrella Clause in Investment Agreements" in *International Investment Law, Understanding Concepts and Tracking Innovations*, OECD (2009).

processus de consultations. Pour une meilleure clarté et représentativité du processus consultatif, il peut être utile de consulter des organisations coordinatrices ou de recourir à des mécanismes innovants de participation aux processus de décision (comme les technologies de communication mobile). Toutefois, il convient aussi de considérer la façon dont ceux qui sont affectés par les décisions prises en matière d'investissement agricole (notamment les agriculteurs de subsistance, les travailleurs journaliers et les femmes) peuvent participer de façon active à ces processus et maximiser leurs bénéfices tout en protégeant leurs droits.

2. Promotion et facilitation de l'investissement

2.1 Quelle politique stratégique le gouvernement a-t-il adopté pour favoriser l'investissement dans le secteur agricole et les industries annexes ? Existe-t-il une vision définie permettant de positionner le pays dans les chaînes de valeur agricole mondiales ?

32. Donner au secteur agricole un rôle central dans le programme de développement national constitue une démarche nécessaire pour accroître la quantité et la qualité de l'investissement agricole. Quelques économies asiatiques ont montré que faire de l'agriculture un secteur prioritaire (en modernisant par exemple les exploitations agricoles et en améliorant l'accès aux financements) permettait de stimuler le développement économique et social. Le succès du système indien de production de coton-blé est une illustration parmi tant d'autres de la manière dont fonctionne ce genre de prioritarisation¹⁰. Donner la priorité au secteur agricole tout en positionnant le pays dans une chaîne de valeur permet d'envoyer un signal clair aux investisseurs potentiels et à ceux déjà existants et, partant, d'orienter les ressources vers des secteurs porteurs.

2.2 Quel établissement est responsable de la facilitation et de la promotion de l'investissement ? Le gouvernement a-t-il établi une agence de promotion de l'investissement (API) ? Cette dernière tient-elle compte de l'importance du développement du secteur agricole ? L'agence est-elle bien financée, bien fournie en personnel et en mesure de respecter son mandat ?

33. L'établissement d'une API représente une manière rentable de mettre en avant les attraits du pays comme destination d'investissement. En outre, une API peut se concentrer sur des champs et des secteurs prioritaires spécifiques, et agir en tant qu'intermédiaire entre différents organes gouvernementaux, institutions compétentes et investisseurs potentiels.

34. Afin de stimuler la promotion des investissements, les gouvernements ont à disposition les meilleures pratiques documentées. Cela permet de les aider à cibler les mesures les plus efficaces tout en évitant de commettre de coûteuses erreurs.

2.3 Quelles mesures spécifiques sont appliquées afin de favoriser l'investissement dans le secteur agricole ? Le gouvernement a-t-il identifié des chaînes de valeur locales, porteuses d'un potentiel de croissance, et a-t-il défini des mesures de promotion de ces dernières ? Le gouvernement propose-t-il des analyses de rentabilité pour mesurer l'impact des primes pour l'investissement dans le secteur ? Est-ce que l'API dispose d'une stratégie ciblée sur l'investisseur dans le secteur agricole ?

35. Les mesures de promotion de l'investissement dans l'agriculture peuvent inclure des incitations spécifiques telles que les exonérations d'impôts, afin d'encourager les investisseurs à cibler le secteur

¹⁰ http://www.apaari.org/wp-content/uploads/2009/05/ss_2008_02.pdf

agricole. L'efficacité de telles mesures en termes d'attractivité des investissements n'a pas été démontrée de manière concluante. Elles peuvent en effet réduire également la capacité du gouvernement à mobiliser les ressources nationales allouées au développement, et leur mise en œuvre a pour effet d'augmenter les frais administratifs. Les gouvernements devraient donc régulièrement réaliser des études d'impact des mesures incitatives à l'investissement afin d'évaluer leurs bienfaits sociaux et économiques réels. Il est probable qu'ils en concluent que des infrastructures modernes, des droits de propriété intellectuels renforcés et une réglementation favorable au climat des affaires aient un impact plus fort en termes d'attractivité pour les investissements.

36. Certains gouvernements peuvent par ailleurs cibler, notamment à travers des API, des investisseurs spécifiques considérés comme susceptibles de les aider à réaliser leurs objectifs de développement. Cette démarche pourrait convenir au secteur agricole, où certaines entreprises ont des profils opérationnels correspondant aux stratégies mises en œuvre par des pays en voie de développement. Les API peuvent accorder une considération particulière aux investisseurs engagés dans des partenariats mutuellement bénéfiques avec des petits agriculteurs. A travers ces partenariats, qui peuvent se manifester sous la forme de mécanismes de sous-traitance, de contrats agricoles ou de plans d'équité à part conjointe, les investisseurs peuvent apporter leur expertise et leur appui à l'agro-industrie et faciliter l'accès aux marchés¹¹.

2.4 Quel type de mécanisme de dialogue entre les investisseurs et le gouvernement existe ? L'API joue-elle un rôle de conseil à l'élaboration des politiques ?

37. La mise en place d'un cadre permettant de recevoir des retours réguliers des investisseurs et fournir des réponses précises à leurs requêtes constitue un moyen efficace de développer un climat de l'investissement favorable aux affaires, et particulièrement susceptible d'attirer l'investissement. Des canaux de communication actifs peuvent représenter un atout majeur pour un environnement de l'investissement sain dans le secteur agricole.

38. Les API peuvent jouer un rôle important dans la facilitation de la communication entre les investisseurs et le gouvernement. En tant qu'intermédiaires entre le gouvernement et les investisseurs, les API sont un lieu privilégié où les responsables politiques peuvent prendre connaissance des préoccupations des investisseurs. Réciproquement, du fait de leurs contacts réguliers avec les agences gouvernementales, les agences de promotion de l'investissement sont un canal de communication efficace par le biais duquel les investisseurs sont informés des activités gouvernementales ayant un impact sur le climat des affaires.

39. Cette interaction peut prendre de nombreuses formes. Une API peut agir comme facilitateur en assurant la mise en relation entre investisseurs étrangers et entrepreneurs locaux, en établissant une base de données recensant les opportunités commerciales, et en promouvant certaines politiques. Ces diverses fonctions nécessitent des capacités internes techniques et de gestion, et notamment un personnel qualifié jouissant d'une expérience des affaires dans des secteurs d'activités spécifiques.

40. Dans certains cas, les API peuvent adopter une orientation plus sectorielle. Dans le domaine de l'agriculture, l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA) tunisienne en fournit un exemple¹².

¹¹ <http://ifad-un.blogspot.com/2010/06/responding-to-land-grabbing-and.html>

¹² <http://www.tunisie.com/APIA/>

2.5 Quelles mesures le gouvernement a-t-il adopté pour favoriser les liens d'investissements permettant de faciliter les transferts de technologie et de savoir-faire des investisseurs vers les agriculteurs et les producteurs agricoles locaux?

41. Les avantages reconnus de l'investissement, en particulier les investissements directs étrangers, incluent le transfert de technologie et de connaissance vers l'économie locale. Ces bénéfices ne se matérialisent toutefois pas automatiquement. Certaines mesures doivent être en place pour inciter les investisseurs à impliquer partenaires et fournisseurs locaux, tout en s'assurant que ces derniers – souvent des PME – soient prêts à intégrer de tels partenariats. Des mesures de promotion des PME visant leur mise à niveau technique et leur accès aux financements peuvent aider les fournisseurs locaux à innover et à s'engager dans des projets de grande envergure. De fait, les liens entre investisseurs et PME peuvent constituer une voie de transfert de technologies et de connaissance privilégiée uniquement si les PME ont une capacité d'absorption suffisante. Les efforts des pouvoirs publics visant à valoriser les ressources humaines sont donc ici essentiels (voir le chapitre « Développement des ressources humaines et compétences »).

42. UNE API constituerait le lieu idéal de promotion de tels liens. Une API peut par exemple aider les investisseurs à trouver les partenaires locaux adéquats tout en transmettant les besoins des fournisseurs locaux aux autorités publiques et institutions concernées.

3. Développement des ressources humaines et compétences

3.1 Le gouvernement a-t-il établi un cadre d'action cohérent et complet de mise en valeur des ressources humaines, en fonction des besoins du secteur agricole et de son positionnement dans les chaînes de valeur à la fois locales et mondiales ?

43. La politique de valorisation des ressources humaines d'un pays recouvre de nombreuses dimensions – comme le niveau général d'éducation, les qualifications professionnelles, et la santé de la population. Ces mesures doivent être en phase avec les stratégies d'investissement et de développement menées au niveau national (voir le chapitre sur la politique de l'investissement), et nécessitent ainsi une approche globale cohérente tenant compte des liens entre politiques et de la capacité de mise en œuvre nationale.

3.2 Comment les besoins du secteur sont-ils identifiés et traduits en programmes de développement des ressources humaines ? Y a-t-il des mesures en place pour détecter les attentes des investisseurs en matière de développement des ressources humaines et d'évolution des compétences ?

44. Il est nécessaire d'identifier soigneusement les obstacles au développement durable que peuvent entraîner les investissements dans l'agriculture, avant que des mesures de mise en valeur des ressources humaines ne soient mises en œuvre pour les aborder. Par exemple, un groupe d'agriculteurs peut être qualifié et en mesure d'accorder ses productions aux normes requises par des investisseurs. Cependant, si à cause des insuffisances des services de vulgarisation et d'appui aux entreprises, ils n'ont pas conscience des besoins des investisseurs, leurs compétences ne pourront être convenablement exploitées. Il est par ailleurs essentiel d'identifier les besoins des investisseurs en approvisionnement local : cela peut ainsi permettre aux agriculteurs de bénéficier d'une formation et d'une mise à niveau délivrées par des programmes de DRH, ou simplement d'introduire dans leur processus de production des apports tels que les produits phytosanitaires afin de devenir, à terme, fournisseurs.

3.3 Existe-t-il une offre éducative et de formation continue conçue en fonction des besoins du secteur agricole ? Le gouvernement développe-t-il des programmes de formation pour les exploitants agricoles et les entrepreneurs œuvrant dans la transformation agro-alimentaire ? Ces derniers bénéficient-ils de dispositifs de vulgarisation ?

45. La large gamme de services destinés à améliorer le niveau de formation et de qualification inclut les formations agronomiques dans l'enseignement supérieur ou les instituts techniques, les dispositifs de formation continue mis en œuvre par les pouvoirs publics et par les entreprises – par exemple pour l'utilisation des semences et des produits phytosanitaires – et les systèmes d'information de marché (SIM). De fait, il existe de nombreux cas documentés où les petits exploitants ignorent ce qu'il advient des produits qu'ils fabriquent et de leur prix final une fois qu'ils parviennent sur un marché local ou d'exportation. Une telle information est déterminante pour les associations et les coopératives de fermiers en vue du renforcement de leurs capacités de négociation vis-à-vis des acheteurs et des investisseurs. Par exemple, en Ouganda, on estime que les agriculteurs ont augmenté leurs bénéfices de 5 à 15 % après qu'ils eurent eu accès aux informations sur les marchés, notamment sur les prix qui y sont pratiqués¹³.

3.4 Existe-t-il des dispositifs d'appui à la recherche-développement et pour la conformation aux normes techniques – comme des instituts de métrologie, de certification et d'accréditation ? Quelles sont leurs capacités d'amélioration des qualifications des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux, pour la production en vue des marchés locaux d'un côté, et l'exportation et ventes internationales de l'autre ? Les agriculteurs et les entreprises ont-ils un accès facile et à un coût raisonnable aux organismes de normalisation et à leur services ?

46. Les instituts spécialisés jouent un rôle crucial pour combler les lacunes d'innovation et recherche-développement dans le secteur agricole. L'institut de recherche sur le thé au Sri Lanka constitue un exemple de structure bien dotée en personnel qui fournit les données techniques nécessaires pour la production du thé sri-lankais, et qui a établi avec succès sa marque sur le marché mondial¹⁴. En termes de normes, des services spécialisés sont nécessaires pour former les exploitants poursuivant des objectifs d'exportation aux normes exigées sur les marchés mondiaux leur permettant de rester compétitifs¹⁵.

3.5 Existe-t-il des mesures destinées à favoriser la formation et l'accompagnement des fermiers et producteurs agricoles locaux par les investisseurs internationaux ?

47. Pour s'assurer l'approvisionnement de leurs chaînes de production, les investisseurs internationaux doivent souvent prendre en charge la formation des agriculteurs et PME. Ceci implique également de les aider à accéder aux technologies nouvelles pour pouvoir se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), aux méthodes de fertilisation, et parfois même aux besoins de financement. De surcroît, la pression mondiale pesant sur les investisseurs a fait du comportement socialement responsable des entreprises et du bien-être des communautés locales des aspects clés de la compétitivité globale¹⁶. De nombreuses entreprises multinationales soutiennent les producteurs locaux – les agriculteurs, dans le cas présent - à travers des formations spécifiques, en étant guidées par la volonté de maximiser leurs profits tout en bénéficiant d'une image positive. Les gouvernements jouent également un rôle essentiel en promouvant des mesures telles que des mécanismes de sous-traitance, qui représentent une

¹³ P.62, "If words were food, nobody would go hungry", The Economist, Nov. 21-27th edition, 2009

¹⁴ Le thé de Ceylon et son logo de lion ont été développés par le Conseil du thé sri-lankais

¹⁵ OCDE (2004), *Addressing market access concerns of developing countries arising from environmental and health requirements*, Paris.

¹⁶ Industry Canada, http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h_rs00100.html

incitation forte pour les investisseurs de doter leurs partenaires locaux de nouvelles compétences et technologies, aboutissant à terme à une plus grande compétitivité des partenaires locaux.

4. Politique commerciale

4.1 Quelles sont les mesures récemment prises par le gouvernement pour faciliter les échanges agricoles à travers la réduction des coûts de conformation aux procédures douanières, et aux procédures réglementaires et administratives aux frontières ?

48. Les politiques commerciales et les procédures douanières qui ne se conforment pas aux normes reconnues internationalement peuvent retarder les livraisons transfrontalières et augmenter les coûts d'exploitation des entreprises. Ces contraintes freinent la croissance des rendements sur les chaînes de valeur internationales, diminuant ainsi la rentabilité et le volume des investissements. Ces problèmes de retard aux frontières sont plus graves encore dans le secteur de l'agriculture où les produits sont périssables (voir le chapitre sur le développement de l'infrastructure). Les retards d'achalandage ont, en outre, une incidence négative sur le climat des affaires en général.

4.2 Dans quelle mesure les politiques commerciales et celles liées au commerce augmentent-elles le coût des investissements nécessaires pour la production agricole (y compris les machines) ?

49. Une part importante du commerce international concerne des transactions d'entreprise à entreprise. Les chaînes d'approvisionnement modernes impliquent des centaines de producteurs nationaux et internationaux. Les politiques commerciales qui augmentent les délais et les coûts d'accès aux biens et services peuvent compliquer leurs transactions. La nécessité de mettre en œuvre des dispositions favorables à la facilitation des transactions commerciales apparaît plus importante encore à l'aune des Mesures d'investissement liées au commerce (MILC) de l'OMC, qui interdisent les mesures gouvernementales visant à rendre obligatoire l'approvisionnement au niveau local. Dans le même temps, les machines et autres contributions (voir chapitre sur le « Développement des ressources humaines et compétences ») qui ne sont pas disponibles localement doivent être importées à des coûts raisonnables, ce qui suppose un régime tarifaire efficace.

4.3 Comment la politique commerciale soutient-elle et attire-t-elle l'investissement à travers des mesures de promotion et de financement des exportations ?

50. Tandis que les pays d'origine (sources de l'investissement étranger) peuvent promouvoir le commerce en cas de défaillances du marché au niveau du pays hôte, par le biais de garanties de crédit à l'export par exemple, le gouvernement hôte compte lui un certain nombre d'options à sa disposition. Ainsi, les mesures de promotion et de financement des exportations ainsi que l'assistance technique destinée à permettre aux fournisseurs locaux de satisfaire aux exigences des normes internationales, peuvent s'avérer utiles. Ces mesures peuvent non seulement améliorer l'attractivité du pays hôte à l'égard des investisseurs (voir aussi les chapitres sur la « Promotion et facilitation de l'investissement » et sur le « Développement des ressources humaines et compétences »), mais également renforcer la capacité commerciale des agriculteurs et entrepreneurs locaux.

4.4 Le gouvernement a-t-il conclu des accords commerciaux régionaux ? Parmi ces accords, quels sont les principaux et sont-ils efficaces pour accroître la taille du marché et l'accès à celui-ci ? Comment le gouvernement met-il en application ses engagements vis-à-vis de l'OMC ?

51. Le développement des marchés régionaux est un élément essentiel à l'accroissement des échanges de produits agricoles africains. De nombreuses initiatives régionales ont permis de multiplier les opportunités à cet égard, notamment au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). De tels accords peuvent accroître les échanges intra-africains – qui représentent aujourd'hui moins de 10 % du commerce extérieur du continent – et contribuer ainsi à dynamiser les investissements.

5. Environnement

5.1 Comment l'interaction entre les décideurs économiques et ceux qui sont chargés de la gestion de l'environnement est-elle opérée ? Le gouvernement, dans sa quête de compétitivité dans le secteur de l'agriculture, manifeste-t-il un engagement en faveur de méthodes de production appuyées sur un usage rationnel des ressources ? Dans quelle mesure la capacité du gouvernement à bien gérer les ressources naturelles est-elle renforcée ?

52. Il est essentiel, afin de protéger l'environnement et de maximiser les retours économiques sur l'investissement, d'accorder une place centrale aux questions environnementales dans les stratégies de croissance de secteurs réquerant beaucoup de ressources, comme la pêche et l'agriculture. La mauvaise gestion de ressources a un coût social et économique élevé, et peut même mener à un épuisement de ressources naturelles clefs pour la subsistance de communautés entières et parfois de l'intégralité d'un pays. Il est donc indispensable de coordonner étroitement la gestion des ressources naturelles et les mesures visant à accroître les volumes d'investissement dans l'agriculture.

53. Le changement climatique a par ailleurs un impact réel sur l'agriculture en Afrique : des pluies plus erratiques ont des effets néfastes sur l'agriculture pluviale¹⁷, tandis que des phénomènes météorologiques extrêmes peuvent abîmer la production. Ceci implique donc des efforts d'adaptation dans plusieurs domaines de politique publique, notamment les politiques environnementales, mais aussi celles portant sur l'investissement et l'agriculture. La coordination de ces mesures par les décideurs politiques compétents est nécessaire pour permettre à l'Afrique d'inscrire dans la durée son potentiel de croissance agricole.

5.2 Quelles sont les politiques destinées à promouvoir l'accès des agriculteurs, en particulier les petits exploitants, aux technologies moins polluantes ? Quels sont les mécanismes de mise en œuvre et de soutien ?

54. La suppression des obstacles aux échanges (voir chapitre sur la « Politique commerciale »), qui permet l'accès à des technologies moins polluantes, constitue un défi de taille pour les gouvernements en vue d'accroître la compétitivité de l'agriculture locale et d'optimiser la viabilité environnementale des activités de production. Attirer et encourager la présence d'investisseurs expérimentés en matière de mise en œuvre de technologies moins polluantes peut également renforcer les efforts des gouvernements à cet égard (voir chapitre sur la « Promotion et facilitation de l'investissement »). Ces efforts, toutefois, doivent s'accompagner de mesures destinées à améliorer la capacité des petits agriculteurs et des PME à amortir l'investissement dans ces nouvelles technologies (voir chapitre sur le « Développement des ressources humaines et compétences »). Ces mesures doivent également être alignées sur des politiques qui tiennent compte des priorités en matière de gestion des ressources environnementales, de sorte que des secteurs déterminants, tels que celui des ressources hydriques, reçoivent l'attention nécessaire.

¹⁷ Seulement 3,5% des terres cultivables en Afrique sont irriguées.

5.3 Comment les politiques et les organismes de recherche et de développement (R&D) sont-ils intégrés dans la politique environnementale du pays ?

55. Pour que les mesures susmentionnées soient efficaces, les organismes de R&D doivent être impliqués dans les politiques environnementales, car leur participation est essentielle pour aider les acteurs locaux à s'adapter aux techniques de production moins polluantes. Dans le même temps, ces organismes ont un rôle crucial à jouer concernant l'utilisation de la météorologie et des techniques de prévision des précipitations pour le développement de l'agriculture. Ils peuvent également contribuer à l'extension des services fournis aux agriculteurs afin d'encourager la polyculture en remplacement des monocultures traditionnelles, et contribuer ainsi à un meilleur équilibre des systèmes écologiques et à une réduction des risques pesant sur les agriculteurs dont les exploitations reposent sur un seul type de culture.

5.4 Comment le gouvernement prend-il en compte les besoins du secteur agricole dans l'élaboration de ses politiques énergétiques ?

56. Le renforcement durable et responsable du secteur agricole (production, transformation et commercialisation) exige une politique cohérente tenant compte des besoins spécifiques du secteur. C'est un aspect important car le développement du secteur agricole dépend largement du stockage, du transport et du commerce dans les marchés nationaux, régionaux et mondial. Une utilisation énergétique durable dans les systèmes de chaîne du froid est, à titre d'exemple, un sujet récurrent dans le débat portant sur l'amélioration du processus de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

5.5 Existe-il des mécanismes pour atténuer l'effet de phénomènes météorologiques extrêmes ?

57. L'agriculture africaine étant largement pluviale, elle est aussi particulièrement vulnérable aux risques environnementaux (pluies irrégulières, sécheresses, inondations). Les mécanismes d'atténuation des risques peuvent donc jouer un rôle clef, en aidant les agricultures à surmonter ces risques. Les services d'appui aux entreprises peuvent les orienter vers les mécanismes les plus adaptés à leurs besoins. Des partenaires au développement ont créé des produits particulièrement adaptés aux besoins des petits agriculteurs africains. La Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (IFC) ont par exemple innové avec la création de l'assurance météorologique – dont l'objet est de rembourser les assurés sur une base objective, comme le niveau des précipitations ou la température. Depuis, plus de deux millions d'exploitations agricoles en Inde et en Afrique ont été assurées contre les risques météorologiques par des compagnies d'assurance publiques et privées¹⁸.

6. Gouvernance et responsabilité des entreprises

6.1 Quels mécanismes sont mis en place afin de promouvoir et faire respecter les normes fondamentales du travail dans le secteur agricole ?

58. Les normes fondamentales du travail se distinguent des normes de travail autour des conditions de travail et de la protection de l'emploi ; elles proviennent de principes fondamentaux et des droits de l'homme. Plus exactement, ces normes ont pour objectif principal d'éliminer tout travail forcé ou obligatoire, d'abolir le travail des enfants, d'assurer le principe de non-discrimination dans l'emploi et d'assurer la liberté syndicale et le droit aux conventions collectives. Ceci est particulièrement important dans le contexte des coopératives agricoles. Ces normes du travail fondamentales sont un élément clef du

¹⁸ World Bank (2009), Innovative Finance for Development Solutions, Washington DC

fonctionnement des économies de marché et contribuent à mettre sur pied d'égalité tous les investisseurs, qu'ils soient étrangers ou non, petits ou grands. Elles contribuent aussi à améliorer la performance économique, en partie car cela entraîne une amélioration des compétences (voir chapitre sur le « Développement des ressources humaines et compétences ») et incite les jeunes générations à accroître leur capital humain. La plupart des pays ont ratifié les conventions de normes du travail fondamentales de l'OIT, mais la conformité à ces dispositions et leur exécution reste variable. Dans certains cas, par exemple dans des zones spéciales d'exportation, les gouvernements autorisent des dérogations à ces normes, par crainte que leur présence ne décourage l'investissement.

59. Il n'y a cependant pas de preuve soutenant sans équivoque cette hypothèse. En fait, les entreprises multinationales sont plus enclines à investir dans des pays avec des garanties plus strictes et qui appliquent les droits de l'homme et du travail que dans les pays où ces droits sont absents ou peu respectés. En somme, il existe un besoin de sensibilisation aux problèmes associés au manque de respect des normes du travail fondamentales et de promotion des instruments qui soutiennent le comportement responsable des entreprises, comme les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

6.2 Comment le gouvernement justifie-t-il auprès des investisseurs la distinction entre ses propres rôles et responsabilités et ceux attribués aux entreprises ? Assume-t-il clairement ses responsabilités (par exemple en appliquant de façon effective les lois concernant le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, les relations au travail et l'obligation de rendre compte sur le plan financier) ?

60. La mission principale d'une entreprise est d'identifier et de gérer des projets d'investissement qui procurent un rendement compétitif à ceux ayant procédé à un apport en capital. Dans ce cadre, les entreprises doivent avoir un comportement responsable en se conformant à leurs obligations légales et réglementaires. Il leur appartient en outre de répondre aux exigences sociales pouvant être exprimées par des voies autres que juridiques. Le rôle des gouvernements est de veiller aux intérêts collectifs de leurs citoyens. A ce titre, ils travaillent avec les entreprises, les syndicats ainsi que les organisations de la société civile afin de créer un environnement propice au comportement responsable des entreprises. Ceci est particulièrement important dans le secteur de l'agriculture en Afrique, qui concerne une grande partie de la population et a donc d'importantes implications sociales.

61. La mise en place d'un environnement propice peut impliquer que soient clairement et visiblement distingués les rôles et responsabilités réciproques des pouvoirs publics et des entreprises. Cela permettrait de lever les incertitudes concernant les attentes en matière de comportement responsable des entreprises, encourageant ainsi l'investissement et permettant aux acteurs des secteurs public et privé de se soutenir mutuellement dans leurs démarches d'amélioration du bien-être économique, social et environnemental.

6.3 Quelles sont les mesures prises par le gouvernement afin de communiquer en faveur d'un comportement responsable des investisseurs dans le secteur de l'agriculture ? Comment le gouvernement peut-il encourager les sociétés à respecter la loi ?

62. Légiférer est certes le principal moyen de transmettre les attentes de la société vis-à-vis des entreprises, mais ce n'est pas le seul. Les attentes en matière de comportement responsable des entreprises peuvent également être transmises par le biais de discussions ou de conflits sur le lieu de travail, de consultations des communautés locales, de négociations avec les syndicats, mais aussi par la voie d'échanges avec les investisseurs, par un dialogue avec les organisations de la société civile, via la presse, etc.

63. Les instruments mis en œuvre par les gouvernements pour un comportement responsable des entreprises constituent également des moyens de communication importants avec les entreprises. Les gouvernements doivent accorder une attention toute particulière aux petites et moyennes entreprises impliquées dans le secteur de l'agriculture, qui n'ont peut-être pas les moyens dont disposent les grandes entreprises pour se conformer à certains principes, mais qui n'en demeurent pas moins des vecteurs essentiels de promotion d'un comportement d'entreprise responsable.

64. Les gouvernements peuvent faciliter et encourager les efforts des sociétés qui cherchent à respecter les lois et règlements en recueillant leur avis sur ces dispositions et sur leur mise en œuvre. Ils peuvent également fournir des moyens de conciliation et de médiation de sorte que les investisseurs et les autres parties prenantes aient le droit de contester les décisions gouvernementales qu'ils considèrent comme injustes. Aux États-Unis par exemple, il existe de nombreux exemples de programmes de médiation dans le domaine de l'agriculture, qui servent de trait d'union entre le gouvernement et le secteur privé¹⁹. En outre, les gouvernements peuvent reconnaître et soutenir des initiatives privées afin d'optimiser la mise en conformité en fournissant des directives sur les pratiques de gestion conformes et adéquates.

6.4 Le gouvernement participe-t-il à un effort de coopération intergouvernementale destiné à promouvoir des concepts et principes prédéfinis pour un comportement responsable des entreprises, tels que les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ?

65. Les gouvernements coopèrent les uns avec les autres ainsi qu'avec d'autres parties prenantes pour renforcer le cadre juridique et politique international au sein duquel les entreprises opèrent. Les instruments multilatéraux portant sur le comportement responsable des entreprises, tels que les Principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que le Pacte mondial des Nations Unies, s'appuient sur un cadre plus large de déclarations et de conventions internationales. Il s'agit d'outils de communication et de promotion de concepts et principes reconnus visant à obtenir des entreprises une conduite raisonnable. L'acceptation de plus en plus unanime de principes communs visant un comportement responsable des entreprises contribue également à réduire le risque de voir la conformation à de tels principes se transformer en désavantage concurrentiel pour les investisseurs.

7. Développement des infrastructures

7.1 Quelles sont les mesures en vigueur pour garantir la cohérence des politiques visant les infrastructures, le développement rural et l'agriculture ?

66. De nombreux pays africains ont mis en place des politiques en matière d'infrastructures, d'agriculture et de développement rural, mais celles-ci ne sont pas toujours étroitement coordonnées. La coordination est importante en raison de la longueur de la chaîne de valeur dans le secteur agricole, qui voit le travail agricole être effectué dans les zones rurales, mais où les ventes et la distribution s'étendent à l'ensemble du pays et dépassent même le cadre du territoire national. Il est par conséquent impératif pour toutes les institutions impliquées sur l'ensemble de la chaîne de valeur de coordonner leurs efforts afin de faciliter son intégration, en particulier si l'on considère l'impact des programmes intersectoriels tels que le développement rural et la construction d'infrastructures sur l'agriculture.

¹⁹ <http://www.agombudsman.com/>

7.2 Le gouvernement propose-t-il des directives claires et des procédures transparentes en ce qui concerne le déblocage de fonds publics destinés au financement de projets agricoles et, si c'est le cas, des fonds de réserve ont-ils été prévus pour les infrastructures connexes ?

67. D'une manière générale, l'investissement public en matière d'agriculture en Afrique est très faible et la gestion des finances publiques peu efficace. Les gouvernements doivent à la fois augmenter leurs investissements dans le secteur agricole et s'assurer que les fonds publics soient alloués efficacement pour satisfaire aux besoins en infrastructures de l'agriculture.

68. De surcroît, lors de la signature de contrats fonciers (acquisitions ou concessions), les investisseurs internationaux peuvent s'engager à investir d'une façon plus générale dans l'économie du pays, par le biais du développement des infrastructures ou de la création d'emplois. Les gouvernements seraient donc bien avisés de mettre en place des procédures garantissant que les fonds publics et privés destinés à l'agriculture contribuent systématiquement au financement des infrastructures connexes.

7.3 Comment le gouvernement entend-il développer les technologies de l'information et les systèmes de communication en vue de soutenir les activités des exploitants agricoles ?

69. Les technologies de l'information et de la communication constituent des supports importants pour les activités agricoles. La téléphonie mobile, par exemple, contribue au marketing de l'agriculture, en permettant aux agriculteurs de s'informer sur le prix des denrées, d'effectuer des transactions virtuelles et de mener des activités pour lesquelles ils auraient autrement été contraints de parcourir de longues distances. Les gouvernements peuvent travailler avec les opérateurs privés afin de fournir aux agriculteurs des appareils téléphoniques en zone rurale, de subventionner des temps de communication ou encore d'explorer des options pour que les opérateurs de téléphonie proposent des tarifs plus attractifs. En outre, les technologies de la communication permettent de rapidement diffuser les informations relatives aux systèmes d'alerte précoce, y compris les prévisions sur la production, les précipitations et autres données météorologiques. Ces systèmes sont de nature à éviter que la production agricole ne soit défavorablement affectée par les événements météorologiques. Ceci est tout particulièrement important en Afrique, où 94% de l'agriculture consiste en une agriculture pluviale, et plus encore dans le contexte actuel de changement climatique, qui menace de donner lieu à des pluies toujours plus irrégulières.

7.4 Quelles sont les mesures d'incitation envisagées par le gouvernement pour encourager les investisseurs privés à développer le réseau routier secondaire ? Les exigences liées aux différents modes de transport sont-elles régulièrement passées en revue en prenant en considération les possibilités d'interconnexion entre les diverses infrastructures de transport et les besoins des investisseurs ?

70. La production agricole constitue une part significative du commerce d'exportation de l'Afrique. De plus, un bon réseau de transport constitue un élément essentiel pour soutenir le commerce des produits agricoles. Les routes secondaires en sont un élément important car les activités agricoles se pratiquent souvent dans des zones rurales isolées, qui régulièrement ne sont connectées à aucun nœud de communication important susceptible de faciliter le commerce et les échanges, tels que les aéroports, les couloirs routiers et ferroviaires internationaux, ainsi que les ports maritimes. Le transport est également un segment important de la chaîne de valorisation, permettant aux petits et moyens exploitants dans les zones isolées de faire parvenir leurs denrées jusqu'aux usines de transformation de produits alimentaires situées dans les zones urbaines.

7.5 Existe-t-il un cadre institutionnel pour la gestion des ressources hydriques, y compris les systèmes d'irrigation, la récupération de l'eau et les technologies de stockage ?

71. De nombreux pays sont confrontés à des pénuries d'eau récurrentes en raison des sécheresses ou de contraintes géographiques, du fait par exemple de leur enclavement, alors que leur économie repose essentiellement sur une agriculture pluviale. Il est donc important de mettre en œuvre une stratégie agricole de développement des ressources hydriques visant à développer des systèmes d'irrigation et des technologies de récupération de l'eau. En raison du manque de ressources disponibles pour le développement de ces infrastructures, les gouvernements doivent considérer la possibilité de faire appel aux investissements du secteur privé dans le secteur agricole, en requérant de la part des investisseurs la construction et l'entretien d'infrastructures d'irrigation en contrepartie de l'acquisition ou de la concession de terres, par exemple. Une autre option consiste à utiliser les ressources en eau existantes en taxant la consommation d'eau pour subventionner les systèmes d'irrigation.

7.6 Quelles sont les mesures mises en place par le gouvernement pour bâtir des équipements de stockage destinés aux denrées agricoles ? Existe-t-il des mesures prises pour encourager le stockage privé ?

72. Les petits exploitants agricoles utilisent souvent des installations et équipements de stockage rudimentaires, provoquant d'inutiles pertes et dégâts post récolte. Des installations plus appropriées comprendraient notamment des granges, des silos, des groupes frigorifiques, des entrepôts sur site, et, à plus grande échelle, des réserves de grain stratégiques pour satisfaire aux besoins nationaux. Non seulement le stockage est un excellent outil pour garantir la sécurité alimentaire durant les périodes de disette, mais il offre également des avantages sur le plan économique car les agriculteurs peuvent faire davantage de bénéfices sur leur production en réduisant les pertes et en régulant l'écoulement de leur production en fonction des évolutions du marché.

8. Développement du secteur financier

8.1. Dans quelle mesure le cadre réglementaire contribue-t-il au bon fonctionnement du marché financier pour le secteur agricole? Quelle est la situation actuelle des garanties requises ? Les systèmes suivants sont-ils mis en place : un système efficace de cadastre local; un système d'informations en matière de crédit; un système d'immatriculation pour les biens mobiles?

73. Afin de permettre le fonctionnement efficace des opérations de prêt dans le secteur agricole, il faut répondre à deux défis importants : le besoin d'information pour faciliter les transactions financières, et l'importance des garanties et des droits des prêteurs. L'augmentation en quantité et qualité des informations sur les emprunteurs peut amoindrir le risque de défaillance en réduisant l'asymétrie d'informations entre prêteur et emprunteur. Lorsqu'il existe plus de transparence autour de la nature et valeur des garanties, et un droit permettant leur activation en cas de défaillance, les prêteurs sont moins réticents à prêter. Des règles claires sur les types de garanties autorisés et un système d'immatriculation accessible peuvent par ailleurs accroître le crédit privé en protégeant les emprunteurs des excès de bureaucratie et d'exigences juridiques, et en simplifiant les règles relatives aux sûretés. Un système de cadastre et d'immatriculation de terres précis, efficace et exhaustif est donc primordial pour les garanties et l'accès au crédit en général. De surcroît, tandis que les types de garanties les plus fréquents sont les biens immobiliers tels la terre et les bâtiments, des emprunteurs à qui ces biens font défaut pourraient obtenir des prêts si les biens mobiliers étaient aussi acceptés comme garantie. Une solution envisageable consisterait

donc à établir un système d'immatriculation pour les biens mobiliers, avec la transparence et les sécurités juridiques nécessaires pour les garanties proposées par les demandeurs de prêts.

8.2 Quelle compétition existe dans le secteur bancaire ? Quelles sont les possibilités en matière de financement local et d'accès au crédit (à petite et grande échelle)?

74. Le secteur bancaire doit améliorer l'acquisition d'informations financières, faire baisser les coûts de transaction, et allouer le crédit plus efficacement. Le niveau de concurrence parmi les banques constitue un élément utile pour mesurer l'efficacité du système bancaire. Un système bancaire très concentré peut résulter en un manque de pression compétitive pour attirer l'épargne et l'acheminer de manière efficace vers les investisseurs. L'étroitesse des liens existants entre le système bancaire et d'autres secteurs de l'économie et de la population constitue une autre mesure importante de son efficacité. L'accès aux établissements bancaires étant difficile pour les petits exploitants agricoles, souvent isolés, il peut être utile de mettre à leur disposition des produits de financement spécifiques.

75. Les marchés financiers africains sont généralement dominés par quelques grandes banques commerciales caractérisées par un fort taux de liquidité, des taux d'intérêts des crédits élevés et une gamme de produits financiers insuffisamment personnalisés et diversifiés. Par conséquent, ces marchés souffrent souvent d'un certain manque de concurrence et n'ont donc que des opportunités limitées en termes de financement à l'échelle locale et d'accès au capital. Ceci constitue un handicap à la fois pour les grands investisseurs (étrangers et locaux) qui doivent trouver des capitaux à l'étranger afin de financer leurs activités, et pour les entreprises de taille moyenne qui ont besoin de financements et de lignes de crédit adaptés. Cette situation est encore plus problématique pour les petits exploitants agricoles, qui constituent pourtant un chaînon essentiel pour le développement du secteur. Des mesures visant à protéger la concurrence dans le secteur bancaire peuvent constituer un pas important vers la suppression des obstacles à l'expansion du crédit privé pour l'investissement agricole²⁰.

8.3 Les marchés des capitaux nationaux et internationaux jouent-ils un rôle dans la canalisation des investissements et la facilitation de l'accès au capital pour les moyennes et grandes entreprises agricoles ? Existe-il des instruments financiers permettant de lever des fonds et d'atténuer les risques ?

76. Dans les marchés de capitaux, les prestataires et utilisateurs des fonds interagissent sans l'intermédiation des banques. Des marchés de capitaux transparents et liquides agissent comme une source importante de financement pour les entreprises et les gouvernements, puisqu'ils permettent aux investisseurs institutionnels et aux petits investisseurs d'orienter leurs fonds vers l'utilisation qu'ils jugent la plus appropriée. Dans le cas du secteur agricole, les marchés capitaux proposent des avantages clairs : (i) des mécanismes permettant la levée de capitaux qui peuvent restructurer et moderniser des entreprises agricoles et contribuer à la création de chaînes de valeur compétitives ; (ii) des produits commerciaux, par exemple les contrats à terme et les dérivés, pour la gestion du risque des capitaux²¹ ; et (iii) des instruments d'information sur les produits spécifiques permettant aux participants dans l'industrie de gérer leurs risques. En Afrique, les marchés boursiers ne sont généralement pas assez importants ou développés pour subvenir aux besoins financiers de la région. En outre, beaucoup des marchés africains n'ont pas atteint leur maturité et la capitalisation boursière est dominée par quelques entreprises.

77. Cependant, l'automatisation des systèmes commerciaux, les efforts d'intégration régionale (par exemple, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières dans l'ouest de l'Afrique et le marché en train d'être

²⁰ P. 40, OECD Agricultural Policies in Emerging Economies: Monitoring and Evaluation

²¹ Par exemple, l'assurance météorologique non-subventionnée basée sur un indice, au Malawi.

développé dans l'est de l'Afrique) et une activité accrue dans les marchés primaires pourraient augmenter la taille et la liquidité des marchés capitaux dans un avenir.

8.4 Existe-il des disparités régionales en termes d'accès aux crédits pour les agriculteurs locaux et les PME ? Comment l'accès aux services financiers est-il proposé pour les groupes isolés du secteur agricole, et quels rôles jouent les industries de microfinance et de crédit-bail ?

78. La croissance du secteur agricole en Afrique dépend de l'extension des possibilités de financement aux petits exploitants agricoles et PME, qui leur permettrait de produire, innover et investir. Néanmoins, les banques commerciales sont généralement construites autour d'un modèle d'activité impliquant des liens serrés avec les entreprises et groupes de consommateurs, d'où une présence plus forte dans les zones urbaines (voir 8.2). Il en résulte que l'accès physique aux services bancaires dans les zones rurales est souvent entravé, du fait des longues distances à parcourir pour accéder à des guichets bancaires. Les institutions de microfinance représentent une solution possible à ce problème. Ciblées vers les PME à qui l'accès au financement institutionnalisé fait défaut, ces institutions à l'importance croissante sont particulièrement utiles dans les zones rurales où les services bancaires sont peu répandus.

79. La présence d'acteurs bancaires et non bancaires permet plus d'innovation et de couverture financière, ce qui bénéficie au développement d'un secteur financier actif. La réglementation ne devrait donc pas avoir pour effet de favoriser le développement d'un type d'institution par rapport à un autre. De surcroît, la petite taille de la majorité des institutions de microfinance (IMF) rend le coût d'application de normes réglementaires strictes prohibitif, avec un effet très néfaste sur leur développement. Ainsi, les politiques autour de celles-ci doivent s'assurer que les IMF aient des capacités suffisantes et limiter le risque systémique tout en évitant de trop charger financièrement les IMF non bancaires et en évitant les distorsions de marché dues à la réglementation.

80. Un système de crédit-bail est une autre possibilité pour étendre l'accès au financement pour les agriculteurs tout en aidant à mécaniser l'agriculture africaine. Le crédit-bail peut faciliter l'accès au financement parce qu'il ne nécessite pas de garantie (puisque le prêteur reste propriétaire), et les contrats de crédit-bail ne nécessitent pas d'antécédents détaillés en matière de crédit. Il y a des avantages pour les prêteurs aussi, qui restent propriétaires des biens, et il y a donc moins de problèmes avec les droits des créanciers que dans le marché des prêts. Les gouvernements africains peuvent soutenir le marché du crédit-bail non seulement à travers la conception et mise en œuvre d'un cadre juridique, mais aussi en promouvant le renforcement des capacités et l'éducation dans l'activité de crédit-bail.

8.5 Les marchés financiers offrent-ils des garanties et des assurances permettant d'aider les agriculteurs locaux à accéder aux crédits? Quels modèles se sont révélés efficaces pour fournir de telles garanties ? Existe-il d'autres instruments (telles les garanties de crédit à l'exportation) pour soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour intégrer de nouveaux marchés régionaux et internationaux ?

81. Les petits agriculteurs en Afrique sont considérés comme des clients à risque par les institutions financières pour diverses raisons, au nombre desquelles leur exposition aux incertitudes climatiques qui influent sur leur production, et par conséquent sur leur taux de remboursement.

82. Les garanties et les assurances constituent ainsi des éléments importants du cycle de crédit pour les agriculteurs qui ne peuvent pas proposer de garanties hypothécaires suffisantes pour l'obtention de crédits. On distingue plusieurs systèmes de garantie : des arrangements distincts mais reliés, dans le secteur privé et provenant d'institutions gouvernementales. Quelles que soient leurs spécificités, tous les

systèmes de garanties de crédits sont des mécanismes d'atténuation du risque, dans lesquels un troisième acteur, le garant, s'ajoute à la relation bilatérale entre prêteur et emprunteur.

83. Le but de ces systèmes de garantie est d'élargir l'accès au crédit pour les PME et les entreprises orientées vers l'exportation, puisqu'elles sont considérées comme étant particulièrement risquées, et donc sont mal desservies. Les mécanismes de partage de risques (soutenus par les systèmes de garantie) sont appuyés par deux arguments. Premièrement, selon la structure institutionnelle des systèmes, ils diminuent en règle générale l'asymétrie d'information. En acceptant d'approuver une demande de crédit, le garant démontre sa confiance dans le projet, probablement fondée sur une connaissance approfondie du projet en cause. Par conséquent, par ses vérifications supplémentaires, le garant aide à diriger des fonds vers des segments du marché généralement sous-desservis par l'industrie des prêts.²² Les institutions financières sont donc parfois prêtes à octroyer des prêts qui autrement n'auraient pas été octroyés. Deuxièmement, puisque les systèmes de garantie ne remplacent pas le prêteur, ils sont utiles pour accroître l'efficacité des marchés : un système de garantie peut, avec un engagement financier relativement limité, permettre un emprunt beaucoup plus important en modifiant les décisions des établissements de crédit.

84. En comparaison à d'autres régions du monde, notamment l'Asie et l'Amérique latine, les agriculteurs africains ont beaucoup de difficultés à obtenir des garanties ou des assurances. Les systèmes de garantie traditionnels souffrant de faiblesses matérielles dans le contexte africain, d'autres modèles ont donc été élaborés afin d'aider les agriculteurs à accéder au crédit. Parmi ces modèles, certains investisseurs institutionnels fournissent des garanties aux banques pour les agriculteurs qui font partie de leurs programmes d'appui aux petites exploitations. D'autres favorisent le développement d'associations de cautionnement mutuel, qui ont le même objectif général que les systèmes de garantie de crédit. Les associations de cautionnement mutuel se servent des connaissances partagées et de la pression des pairs parmi les entrepreneurs dans un secteur ou groupement régional afin d'élargir l'accès au financement. Les membres d'une association de cautionnement mutuel souscrivent ensemble un prêt par l'un de ces membres, ce qui offre plusieurs avantages : premièrement, le risque est partagé parmi toutes les entreprises membres de l'association ; deuxièmement, les pairs de l'emprunteur peuvent fréquemment mieux évaluer les risques associés à un prêt qu'une banque étant donné leur proximité (régionale ou sectorielle) ; enfin, troisièmement, la pression des pairs peut réduire les risques de défaillance, puisque celle-ci a des conséquences collectives sur tout le groupe.

8.6 Quelles mesures de soutien et de services au développement des entreprises sont accessibles aux agriculteurs locaux pour postuler à l'obtention de crédits ? Existe-il des formations pour eux, et, si oui, comment sont-elles dispersées parmi les différentes villes et régions ? Existe-il des accords entre les autorités publiques, les entreprises et les ONG afin de développer les capacités de gestion des agriculteurs locaux ?

85. Les difficultés d'accès au financement causent des préoccupations non seulement du côté de l'offre mais aussi du côté de la demande du marché. Dans certains cas, les entrepreneurs et agriculteurs hésitent à diluer leurs droits de propriété ou à céder une partie de contrôle à des investisseurs privés (préférant essayer d'emprunter de l'argent ou simplement accepter les limitations que ceci pose à leur croissance). Le problème le plus grave est celui des petits entrepreneurs et agriculteurs, qui ne sont pas prêts à investir parce qu'ils ne sont pas capables d'évaluer les options de financement possibles et de comprendre les besoins et préoccupations des investisseurs et banquiers, ce qui est fondamental pour obtenir du crédit ou des capitaux propres. Ainsi, l'amélioration constante des connaissances et

²² Ceci inclut les PME pour les systèmes publics à garantie de crédit et les associations de cautionnement mutuel et les clients étrangers ou les entreprises exportatrices présentant un profil de risque élevé.

compétences du côté de la demande tout en améliorant les conditions du côté de l'offre est un facteur clef pour progresser.

9. Fiscalité

9.1 Les autorités ont-elles évalué le niveau de la charge fiscale qui serait compatible avec leurs objectifs plus larges de développement et leur stratégie de promotion de l'investissement dans le secteur agricole? Ce niveau correspond-il à la charge fiscale effective?

86. Les recettes fiscales que collecte l'Etat dépendent de ses objectifs plus larges, y compris de ses stratégies pour promouvoir l'investissement (voir les chapitres sur la politique de l'investissement et la promotion et facilitation de celle-ci). Afin de créer un environnement favorisant la prospérité dans un secteur, y compris le secteur agricole, le gouvernement doit instaurer une politique fiscale qui résulte en une charge fiscale supportable pour les entreprises. Cependant, les incitations fiscales pour les investisseurs dans le secteur agricole doivent être maniées avec précaution. En fait, les investisseurs sont généralement disposés à accepter une charge fiscale plus importante en échange d'opportunités de risque/rendement plus attrayantes. Les gouvernements devraient donc se concentrer sur les plus importants des facteurs touchant les entreprises : la cohérence et la certitude du régime fiscal, éviter la double taxation et promouvoir une administration fiscale efficace.

87. Ces mesures doivent être prises en compte dans le contexte des directives du Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA), parmi lesquelles se trouve un engagement de la part des gouvernements africains d'augmenter leurs investissements publics en agriculture à 10% de leurs budgets nationaux, afin d'atteindre un taux de croissance agricole de 6% pour 2015.²³ Les gouvernements doivent donc déterminer le régime fiscal le plus efficace, minimisant les charges fiscales tout en fournissant les recettes nécessaires pour financer les objectifs de développement.

9.2 Le gouvernement a-t-il la capacité de développer et mettre en œuvre une politique et une administration fiscales transparentes et efficaces? Les agents de l'administration fiscale aident-ils les contribuables, y compris les petits producteurs, à atteindre leurs objectifs fiscaux, renforçant la responsabilité du gouvernement dans la communauté ?

88. La politique fiscale peut faire office de liaison entre les Etats et leurs citoyens, puisque l'exécution transparente d'une politique fiscale bien conçue peut renforcer la crédibilité et la responsabilité du secteur public vis-à-vis de ses citoyens et des entreprises. Cependant, la capacité du gouvernement à aboutir à ce résultat dépend fortement de sa capacité à concevoir et mettre en œuvre une politique fiscale efficace de manière transparente. La corruption, en augmentant les coûts de transaction et déformant les conditions de compétition, constitue un obstacle majeur à la production d'un climat des affaires sain²⁴.

89. Afin de traiter ces problèmes, la capacité à percevoir des impôts de manière efficace doit aller au-delà des normes de bonne gouvernance : elle doit soutenir les contribuables dans le but de réduire la charge fiscale. Cela implique de prendre des mesures de simplification des paiements des impôts et de former les entreprises à traiter leurs déclarations d'impôts et la documentation afférente. Le fait que les petits producteurs en Afrique travaillent souvent de manière non-officielle, et que les documents nécessaires pour

²³ NEPAD-CAADP, <http://www.nepad-caadp.net/about-caadp.php>

²⁴ OECD, p. 5. OECD Bribery awareness handbook for tax examiners, www.oecd.org/dataoecd/20/20/37131825.pdf

les impôts, tel les reçus pour leurs achats de matériel, font défaut, pose un défi majeur à la perception des impôts dans l'agriculture en Afrique.

9.3 Comment les politiques fiscales sont elles appliquées et coordonnées entre les niveaux national et locaux ? Les charges fiscales supportées par les entrepreneurs, producteurs et investisseurs reviennent-elles au gouvernement local afin de financer la politique publique locale telle la construction des infrastructures nécessaires au développement agricole ?

90. La coordination des politiques fiscales entre les autorités centrales et fédérales et les autorités étatiques et locales est déterminante pour assurer la transparence et l'efficacité de la fiscalité. Les administrations fiscales locales doivent être renforcées, et leurs droits et devoirs clairement détaillés par la loi. La coordination de politiques et l'harmonisation entre l'administration fiscale centrale et le gouvernement aide à éviter les contradictions et recouvrements dans le système fiscal²⁵.

91. Dans le même temps, les autorités locales doivent pouvoir accéder aux revenus fiscaux nationaux et locaux afin de fournir des biens et services publics au niveau local. Cette marge de manœuvre est déterminante pour développer l'infrastructure dans les zones rurales- et améliorer les conditions de transport et de transit de la production agricole. Cependant, ces éléments doivent être bien coordonnés, et doivent s'y ajouter des politiques complémentaires visant à renforcer les capacités des administrations fiscales locales, ainsi que la capacité des autorités locales à mettre en œuvre lesdites politiques.

²⁵ P.117, OECD, African Economic Outlook 2010

BIBLIOGRAPHIE

International Monetary Fund (2008), *“Tax Concessions and Foreign Direct Investment in the Eastern Caribbean Currency Union”*, Washington D.C.

Mayee, C.D., D. Monga, S.S. Dhillon, P.L. Nehra and P. Pundhir (2008), *“Cotton-Wheat Production System in South Asia: A Success Story”*, Asia-Pacific Association of Agricultural Research Institutions, Bangkok, Thailand.

OECD (2006), *Policy Framework for Investment*, Paris

OECD (2006), *Policy Framework for Investment: A review of Good Practices*, Paris

OECD (2008) *Policy Framework for Investment – User’s Toolkit*: (www.oecd.org/investment/pfitoolkit)

OECD (2008), *Guidelines for Multinational Enterprises*, Paris

OECD (2010), *Responsible Investment in Agriculture*, Note by the Secretariat in support of discussions for the “Freedom of Investment’ Roundtable 12 [DAF/INV/WD(2010)3/REV1], Paris

OECD (2004), *“Addressing market access concerns of developing countries arising from environmental and health requirements”*, Paris

OECD (2001), *Transfer Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations*, Paris

OECD (2003), *Assessing FDI Incentive Policies: a Checklist*, Paris

OECD (2009), *Agricultural Policies in Emerging Economies: Monitoring and Evaluation*, Paris

OECD (2009), *Bribery awareness handbook for tax examiners*, Paris

OECD (2010), *OECD-FAO Agricultural Outlook 2010-2019*, Paris

OECD (2010), *African Economic Outlook 2010*, Paris

McKinsey Global Institute (2010), *Lions on the move: The progress and potential of African economies*, Washington DC

Smaller, C. and M. Howard Mann (2009), *A Thirst for Distant Lands: Foreign investment in agricultural land and water*, International Institute for Sustainable Development, Winnipeg.

The Economist (2009), *“If words were food, nobody would go hungry”*, Nov. 21-27th edition, London.

United Nations (2008), Draft outcome document of the Follow-up International Conference on Financing for Development to Review the Implementation of the Monterrey Consensus.

United Nations Rapporteur on the right for food, Press Release, 11 June 2009, New York.

UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) (2009), *World Investment Report*, Geneva.

UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) (2009), *Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources*, Geneva.

West African Economic and Monetary Union (WAEMU) (2002), *Common External Tariff*, Customs Co-operation Council.

World Bank (2001), *The Role of Human Capital in Foreign Direct Investment*, Washington D.C.

World Bank (2008), *World Development Report 2008: Agriculture for Development*, Washington D.C.

World Bank (2009), *Innovative Finance for Development Solutions*, Washington D.C.

Websites

Africa Attracts Farming Investments, <http://www.parapundit.com/archives/005260.html>.

Agricultural Investment Promotion Agency, Tunisia, <http://www.tunisie.com/APIA/>.

Industry Canada, http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h_rs00100.html.

McLure, J., *African Agriculture*,

<http://www.africanagricultureblog.com/2009/10/private-players-worry-about-unfair.html>.

Malaysian Industrial Development Authority (MIDA), Incentives for Investment, http://www.mida.gov.my/en_v2/index.php?page=agricultural-sector.

NEPAD-CAADP, <http://www.nepad-caadp.net/about-caadp.php>.

OECD, Center for Tax Policy and Administration, OECD work on taxation in Africa, http://www.oecd.org/document/7/0,3343,en_2649_33767_43848851_1_1_1_1,00.html.

Pennsylvania Agricultural Ombudsman Program, <http://www.agombudsman.com/>.

USAID, http://www.usaid.gov/stories/ethiopia/ss_et_greenbeans.html.